



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

CHARTRE ETHIQUE

Pour la collecte de fonds du Lycée Français de
Singapour

Ce document décrit le code de déontologie du Lycée Français de Singapour pour la
collecte de fonds

Fundraising LFS
2016



TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Charte Ethique Pour la Collecte de Fonds	3
Normes & Standards d'Application	4
1 Objectifs de la collecte de fonds	4
2 Soutenir le LFS.....	4
2.1 Axes Philanthropiques	4
2.2 Programmes d'Engagement.....	5
2.3 Transfert de Fonds	6
3 Reconnaissance des Donateurs	6
3.1 Grand Livre de Bienfaiteurs du LFS	6
3.2 Empreintes.....	6
4 Statuts & Conditions Fiscales	7
5 Sollicitation & Utilisation des Dons.....	7
5.1 Autorisations.....	7
5.2 Sollicitation de Dons	7
5.3 Affectation des Fonds	8
6 Sécurité, confidentialité & conformité	8
6.1 Confidentialité.....	8
6.2 Communications & Médias.....	9
6.3 Données & Registres	9
6.4 Reporting.....	9
6.5 Conformité à la charte	9
6.6 Conformité aux lois & Règlements	10
7 Annexes.....	11
7.1 Tableau de reconnaissance de donateurs	11
7.2 Coordonnées Bancaires pour le Transfert de Fonds.....	12
7.3 Termes Utilises.....	13



Introduction

Le Lycée Français de Singapour a une belle histoire, culture et une tradition de solidarité !

Depuis 1967 fonctionnait à Singapour une "petite école française de l'étranger" gérée par une association de parents d'élèves. En 1980, des entreprises françaises apportèrent les fonds nécessaires au financement du projet de création d'une école française de qualité à Singapour.

Le Lycée Français de Singapour compte aujourd'hui près de 2'800 élèves et plus de 350 personnels. Les travaux d'aménagements ont été réalisés afin de faire face au succès croissant de l'établissement et de permettre d'accueillir 3'400 élèves au cœur d'Ang Mo Kio dans un campus privilégié sur plus de 54'000 m².

Le Lycée Français de Singapour représente l'excellence de l'éducation Française à Singapour !

Chaque année, les remarquables résultats indiquent que la formation proposée repose sur un équilibre harmonieux entre une composante scientifique exigeante et une composante linguistique, littéraire et culturelle tirant le meilleur parti de la diversité des nationalités des élèves ainsi que des ressources de l'environnement local.

Le Lycée Français de Singapour a un engagement social !

Le Lycée Français de Singapour a pour vocation première de favoriser la réussite de tous les élèves, y compris de ceux qui rencontrent des difficultés particulières dans les apprentissages scolaires, en pratiquant l'excellence des apprentissages au service de tous les élèves. Une pédagogie différenciée et des structures de soutien permettent d'atteindre cet objectif. « Excellence pour tous » se trouve également dans notre engagement de contenir les frais de scolarité et le prix d'écolage à un niveau inférieur comparé aux autres écoles internationales à Singapour.

Dans ce contexte, la collecte de fonds soutient la mission fondamentale du Lycée Français de Singapour de dispenser un enseignement de grande qualité et d'accueillir les élèves dans un environnement privilégié tout en affirmant un engagement social.



Charte Ethique Pour la Collecte de Fonds

Dans le cadre de sa recherche de fonds, le Lycée Français de Singapour (LFS) s'appuie sur le code international d'éthique de l'AFP « Association of Fundraising Professionals ».

Les personnes et les entreprises mandatées par le LFS, sous contrat de travail ou non, dans le cadre de sa recherche de fonds (ci-après « LES MANDATAIRES ») doivent formellement adhérer à cette charte et se conformer aux normes et aux standards qui y sont associés.

Le code de déontologie du Lycée Français de Singapour pour la collecte de fonds se base sur les **principes clés** suivants :

1 L'Honnêteté, le Respect et l'Intégrité

Les Mandataires agissent de manière honnête et sincère afin de s'assurer de la confiance du public et d'éviter que les donateurs et les bénéficiaires de dons soient induits en erreur. Ils veillent à ce que l'intention des donateurs soit respectée dans l'attribution des fonds collectés.

2 L'Empathie

Les Mandataires se soucient de l'intérêt et du bien-être de toutes les personnes touchées dans le cadre de leur mission en respectant la vie privée, la liberté de choix et les intérêts des donateurs ainsi que des bénéficiaires.

3 La Transparence

Les Mandataires informent de manière claire et précise au sujet du travail qu'ils effectuent, rendent des comptes vérifiables et compréhensibles de l'allocation des dons en respectant tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur dans le cadre de leurs activités de collecte de fonds.



Normes & Standards d'Application

Les Mandataires doivent souscrire aux valeurs de la charte éthique pour la collecte de fonds mais aussi se conformer aux normes et aux standards d'application qui suivent.

1 OBJECTIFS DE LA COLLECTE DE FONDS

La raison d'être du LFS est de dispenser un enseignement conforme aux programmes scolaires Français. Il assure la formation des élèves français résidant à Singapour, ainsi que de nombreux francophones dont le français n'est pas nécessairement la langue maternelle et aussi les élèves non-francophones. La collecte de fonds soutient la mission fondamentale du LFS de dispenser un enseignement de grande qualité et d'accueillir les élèves dans un environnement privilégié tout en affirmant un engagement éthique et social.

Dans ce contexte, les trois objectifs de la collecte de fonds du LFS sont les suivants:

- 1 **Académique** : Soutenir directement le projet d'établissement du LFS en contribuant aux projets d'école dans les domaines du sport, de la littérature, de la science et de l'art tels que les événements sportifs ou culturels
- 2 **Développement** : Accompagner les grands projets d'évolution du LFS tels que la croissance et l'aménagement du campus
- 3 **Social** : Affirmer sa responsabilité sociale en contribuant à un fonds social destiné à soutenir les élèves du LFS en difficulté financière dans la poursuite leur scolarité

2 SOUTENIR LE LFS

Le Lycée Français de Singapour se donne pour but de participer à la formation d'individus responsables, citoyens, et de favoriser l'acquisition de connaissances inscrites dans son programme éducatif. La philanthropie aide le LFS à atteindre ces objectifs.

Les donations peuvent être faites directement ou à travers des programmes proposés dans les différents axes philanthropiques mis à disposition par le LFS.

2.1 AXES PHILANTHROPIQUES

Le Lycée Français de Singapour met à disposition des donateurs plusieurs enveloppes auxquelles les donateurs peuvent contribuer selon leurs propres objectifs et préférences par le biais des programmes d'engagement. Les projets constituant le contenu des différentes enveloppes sont sélectionnés et priorisés annuellement par la direction du LFS.



Les différents axes proposés sont :

- La littérature
- La science
- L'art
- Le sport
- La communauté (aide sociale)

2.2 PROGRAMMES D'ENGAGEMENT

Les donateurs, particuliers et entreprises, peuvent s'engager dans les axes philanthropiques de leur choix et au travers des programmes d'engagement proposés tels que :

- **Donation Directe**
- **Parrainage d'Architecture « Naming »**
- **Achat d'Option De Fondateurs (ci-après « ODF »)**
- **Parrainage d'évènement « Sponsoring »**
- **Dons Jumelés « Matching Gift »**

2.2.1 Donations Directes

Les donations peuvent être faites directement dans un ou plusieurs axes philanthropiques listés dans la section 2.1 et par le biais de moyens de transfert de fonds autorisés par le LFS dans la section 2.3.

2.2.2 Parrainage d'Architecture « Naming »

Sous le contrôle du Conseil Exécutif, le LFS étudiera la possibilité de nommer un élément architectural du campus d'après le donateur, en lien avec le montant de donation et selon l'accord et le contrat de parrainage.

2.2.3 Achat d'Option De Fondateurs (ODF)

Le LFS met à disposition des entreprises la possibilité d'acquérir des titres qui, au-delà de la contribution à une ou plusieurs enveloppes spécifiques, confèrent les droits et avantages suivants :

- Participation à la gouvernance du LFS au travers de droits de vote (collège entreprises) lors des Assemblées Générales
- Priorité à l'inscription des enfants lors de liste d'attente
- Exonération de droits annuels d'inscription par élève

2.2.4 Exonération de l'avance sur frais d'écolage par élève Parrainage d'Evènement « Sponsoring »

Le LFS donne la possibilité aux entreprises de parrainer des événements du LFS ainsi que des équipes sportives selon l'accord et le contrat de parrainage.

Les exemples sont :

- La fête de l'école
- Les équipes sportives LFS dans les disciplines telles que rugby, football, natation



2.2.5 Dons Jumelés « Matching Gift »

Le LFS établit des programmes de dons jumelés en partenariat avec les entreprises afin d'inciter des individus, employés ou non, à contribuer financièrement à l'école. Une entreprise pourrait, par exemple, s'engager à doubler les dons faits par les membres de son personnel pour renforcer l'impact des contributions selon l'accord et le contrat de partenariat.

2.3 TRANSFERT DE FONDS

Le transfert de fonds au LFS peut être fait par les moyens suivants :

- 1 **Chèques** : Les chèques doivent être adressés au « Lycée Français Development Fund »
- 2 **Transfert bancaire** : Les coordonnées bancaires pour un transfert sont dans la section 7.2.
- 3 **On-line (Carte Bancaire)** : Un formulaire de donation électronique « on line » est accessible depuis la page dédiée à la collecte de fonds sur le site web du LFS

3 RECONNAISSANCE DES DONATEURS

Depuis la création du LFS par une Association de Parents d'Elèves en 1967, les entreprises aussi bien que les particuliers ont constamment contribué au financement et à la gestion du Lycée. Grâce à l'apport financier des donateurs et l'effort des bénévoles, le LFS peut continuer à entretenir et améliorer sans cesse l'environnement éducatif de sa population scolaire. LFS reconnaît le fait que chaque donation fait une différence.

Le tableau dans la section 7.1 présente les différents niveaux de reconnaissance envers tous les donateurs de l'institution.

3.1 GRAND LIVRE DE BIENFAITEURS DU LFS

Le « Grand Livre de Bienfaiteurs » du LFS est un registre électronique accessible depuis le site web du LFS qui regroupe tous les donateurs du LFS, personnes et entreprises, par an.

Le LFS s'engage à obtenir l'accord explicite du donateur préalablement à son enregistrement dans le registre conformément aux normes décrites dans la section 6.1 Confidentialité

3.2 EMPREINTES

« Empreintes » est un ouvrage commémoratif que LFS a l'intention de créer et d'exposer dans l'enceinte du campus LFS dans le but de rendre hommage aux donateurs qui ont contribué de façon conséquente au développement de l'institution.



4 STATUTS & CONDITIONS FISCALES

Le Lycée Français de Singapour a un statut de charité depuis le 31 juillet 1987 au même titre que son trust « Lycée Français Development Fund » depuis le 16 juin 2009. Ce statut l'autorise à solliciter des dons mais pas à offrir une déductibilité fiscale pour les donations reçues.

5 SOLLICITATION & UTILISATION DES DONS

5.1 AUTORISATIONS

Les mandataires doivent adhérer à la charte éthique par signature et être autorisés formellement par Lycée Français de Singapour avant de pouvoir collecter des fonds.

La procédure d'autorisation, les conditions et les départements impliqués ainsi que le format de l'autorisation doivent être décidés et communiqués par la direction du LFS.

L'autorisation de lever des fonds délivrée par le LFS au mandataire doit notamment contenir les informations suivantes :

- Lieu et date de l'évènement de Fundraising
- Pourcentage des dons reversés à l'organisme
- Délai dans lequel les dons seront reversés à l'organisme
- Tarifs du mandataire, le cas échéant

5.2 SOLLICITATION DE DONS

Les règles suivantes doivent être respectées lors de la sollicitation de dons :

- Les donations doivent être bénévoles et ne pas engendrer des coûts non-proportionnels à leur valeur
- Les donations doivent être conformes aux buts et objectifs du LFS tels qu'ils sont expliqués dans la section 1 et réalisés par les moyens explicités dans la section 2
- La collecte des fonds est toujours faite dans un but spécifique indépendant des bénéfices financiers du mandataire



5.3 AFFECTATION DES FONDS

Les règles suivantes doivent être respectées lors de l'attribution de dons :

- Les donations seront transférées dans les fonds du LFS selon les souhaits du donateur, si exprimés, conformément aux objectifs décrits dans la section 1.
- Au cas où le projet sélectionné par le donateur est déjà financé, alors la direction du LFS décide de l'attribution finale des dons
- La direction du LFS décide de l'attribution finale des dons aux différents fonds du LFS si le donateur n'a pas exprimé son choix
- Dans le cadre de fonds social, l'allocation de fonds du LFS aux bénéficiaires finaux seront effectués selon des conditions d'attribution préalablement définies par la direction du LFS

6 SECURITE, CONFIDENTIALITE & CONFORMITE

La sécurité de tous les registres en lien avec l'activité de la collecte de fonds doit être garantie conformément aux lois et règlements en vigueur à Singapour et aux bonnes pratiques de la sécurité de l'information adoptées par la direction du LFS.

6.1 CONFIDENTIALITE

Les règles suivantes doivent être respectées pour garantir la confidentialité des informations :

- La conformité à la politique de protection des données personnelles du LFS édictée par le Personal Data Protection Act (PDPA)
- Le LFS doit obtenir le consentement explicite de ses donateurs pour les données à collecter, utiliser ou à transmettre
- Le LFS s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées afin d'assurer la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées
- Le LFS ne partagera les données personnelles qu'à des fins non commerciales et dans le cadre d'accords permettant de s'assurer du respect des données par les tiers
- L'accès aux données et registres inventoriés dans la section 6.3 doit être explicitement réglementé par la direction du LFS
- LFS doit obtenir le consentement explicite de ses donateurs avant d'afficher publiquement leurs noms que ce soit à l'intérieur de sa communauté ou à l'extérieur du LFS



6.2 COMMUNICATIONS & MEDIAS

Les éléments suivants doivent être respectés :

- La communication lors de la promotion des activités en lien à la campagne de collecte de fonds du LFS est placée sous la responsabilité du département Communication du LFS
- Toute communication des données relatives au traitement des dossiers en lien avec les donateurs et les bénéficiaires doit faire l'objet de l'accord explicite des personnes concernées et se trouve placé sous la responsabilité de la commission Fundraising.

6.3 DONNEES & REGISTRES

Des registres en lien avec l'activité de la collecte de fonds doivent être inventoriés et les départements qui en sont responsables doivent être formellement désignés par la direction du LFS.

Les exemples sont :

- Base de Donateurs & donations
- Base ODF

6.4 REPORTING

Lors de la déclaration des résultats de ses activités de collecte de fonds, le LFS doit recourir à des méthodes de comptabilité précises et constantes, conformes aux lignes directrices adoptées par le LFS et aux lois et législations listés dans la section 6.3.

Le LFS doit veiller à ce que toutes les sources de revenus soient correctement gérées et que l'on rende des comptes de façon périodique quant à leur utilisation et à leur gestion.

Les exemples du reporting sont les suivants :

- « Annual Report »
- Liste des ODF
- Liste des donateurs & donations
- Reporting Trustees

6.5 CONFORMITE A LA CHARTE

Tout adhérent à la charte éthique pour la collecte de fonds au nom et pour le LFS, particulier ou entreprise, doit se conformer à la fois à la charte ainsi qu'aux normes et standards d'application qui y sont nommés. Une violation de ces normes peut entraîner des sanctions disciplinaires pour Les Mandataires visés, y compris l'interdiction de toute activité de la collecte de fonds au nom et pour le LFS.



6.6 CONFORMITE AUX LOIS & REGLEMENTS

Les lois et les règlements en vigueur à Singapour doivent être respectés dans toutes activités en lien et dans le cadre de la collecte de fonds.

Les exemples sont :

- Charities Act
- Charities (Accounts and Annual Report) Regulations
- Charities (Fees) Regulations
- Charities (Fund-Raising Appeals for Local and Foreign Charitable Purposes) Regulations 2012
- Charities (Large Charities) Regulations
- Charities (Registration of Charities) Regulations

La liste complète des législations gouvernant le domaine de la collecte de fonds sont accessibles sur le site « Charity Portal » du gouvernement de Singapour.



7 ANNEXES

7.1 TABLEAU DE RECONNAISSANCE DE DONATEURS

Les montants sont des donations cumulées à vie pour un donateur, privé ou entreprise.

Conditions Individus	Conditions Entreprises	Éléments de visibilité offerts et avantages	Nomination
Tous les donateurs	Tous les donateurs	➤ Mention nominative BIENFAITEUR dans le « Grand Livre de Bienfaiteurs » du LFS	Bienfaiteur
S\$ 500.- et plus	S\$ 5'000.- et plus	➤ Mention nominative BIENFAITEUR BRONZE : <ul style="list-style-type: none">○ dans le « Grand Livre de Bienfaiteurs » du LFS, registre accessible sur le site web du LFS○ dans l'« Empreintes », l'ouvrage commémoratif à exposer dans le campus	Bienfaiteur Bronze
S\$ 1'000.- et plus	S\$ 10'000.- et plus	➤ Mention nominative BIENFAITEUR ARGENT : <ul style="list-style-type: none">○ dans le « Grand Livre de Bienfaiteurs » du LFS, registre accessible sur le site web du LFS○ dans l'« Empreintes », l'ouvrage commémoratif à exposer dans le campus	Bienfaiteur Argent
S\$ 7'500.- et plus	S\$ 50'000.- et plus	➤ Mention nominative BIENFAITEUR OR : <ul style="list-style-type: none">○ dans le « Grand Livre de Bienfaiteurs » du LFS, registre accessible sur le site web du LFS○ dans l'« Empreintes », l'ouvrage commémoratif à exposer dans le campus	Bienfaiteur Or
S\$ 15'000.- et plus	S\$ 150'000.- et plus	➤ Mention nominative BIENFAITEUR PLATINE : <ul style="list-style-type: none">○ dans le « Grand Livre de Bienfaiteurs » du LFS, registre accessible sur le site web LFS○ dans l'« Empreintes », l'ouvrage commémoratif à exposer dans le campus	Bienfaiteur Platine



7.2 COORDONNEES BANCAIRES POUR LE TRANSFERT DE FONDS

Beneficiary Bank Name : Oversea-Chinese Banking Corporation Ltd

Beneficiary Bank Address : 65 Chulia Street #09-00

OCBC Centre

Singapore 049513

Swift Code : OCBCSGSG

Bank Code : 7339

Beneficiary Account Name : Lycee Francais Development Fund

Beneficiary Account Number: 591-546346-001

Beneficiary Address : 3000 Ang Mo Kio Avenue 3

Singapore 569928



7.3 TERMES UTILISES

- **Mandataires** : Les personnes et ou les entreprises mandatées par le LFS, sous contrat de travail ou non, pour solliciter des dons philanthropiques au nom et par le Lycée Français de Singapour dans le cadre de sa recherche de fonds
- **LFS**: Lycée Français de Singapour
- **Commission fundraising**: La sous-commission chargée des affaires en lien à la collecte de fonds au sein du Conseil Exécutif
- **ODF**: Option De Fondateurs, titres qui confèrent des devoirs, des droits et des avantages aux entreprises
- **PDPA** : Personal Data Protection Act